

# **Rapport de la Commission des Finances sur le Préavis du Comité de Direction n°18-2017**

---

## **Concerne : Reprise des actions de Télé-Dôle**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission des Finances composée de MM. Pierre-Alain Schmidt (excusé), Christian Graf, Frédéric Guilloud, André Cattin (excusé), Laurent Kilchherr et Frédéric Mani s'est réunie le jeudi 04 mai 2017 dans les locaux du Conseil Régional en présence de Mme Chantal Landeiro, membre du Comité de Direction, Mr Thierry Genoud Président du Conseil d'Administration de Télé-Dôle SA et Patrick Freudiger, Directeur de Télé-Dôle SA. La commission des Finances les remercie de leur disponibilité, de leurs explications et de leurs réponses à toutes nos questions.

### **Préambule**

La réorganisation et la pérennisation de Télé-Dôle SA a occupé sa direction et une délégation du CoDir du Conseil Régional en 2016. La gouvernance a été revue et un accord à long terme a été trouvé avec nos voisins français des Rousses. Une location sur 27 ans du domaine skiable de la Dôle a été conclu.

Pour faciliter les différentes décisions et financements, il a été proposé aux 48 collectivités publiques actionnaires de Télé-Dôle SA de transférer leurs actions au Conseil Régional. 44 collectivités ont accepté le transfert de ces actions soit un total de 12'529 actions représentant 86.1%.

### **Objet**

La reprise de ces actions par le Conseil Régional comprend quelques obligations :

- La reprise du cautionnement des prêts LDER à la hauteur de CHF 2'376'470.- (→ 2030 soit un remboursement d'environ CHF 180'000.- par an). Seules les collectivités publiques ont cautionné les prêts réalisés à la création de la société.
- Assurer l'aménagement des pistes (effectué en 2016) et l'entretien des infrastructures
- Financer et réaliser un parking et un bâtiment d'accueil d'ici 2019 afin de garantir le loyer maximum convenu avec la Sogestar.

La location annuelle s'élèvera, une fois les « investissements suisses » réalisés, à CHF 500'000.- par an, la répartition prévue sera la suivante :

- CHF 300'000.- pour le remboursement des prêts, le salaire de l'employé et l'entretien de l'infrastructure.
- CHF 200'000.- pour l'amortissement de l'investissement du futur parking et du bâtiment d'accueil évalués à environ 4 millions amortis sur 20 ans.

Cette répartition ne tient pas compte d'éventuels subventions ou aides qui viendraient diminuer la part de l'investissement et donc de l'amortissement annuel.

Il faut également ajouter que le fond de réserve FRET qui s'élève au 31 décembre 2016 à 1.8 million pourra également être sollicité.

## **Conclusion**

Au vu de ce qui précède, la Commission des Finances vous recommande à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter:

- le préavis du Comité de Direction n°18-2017 relatif à la reprise des actions de Télé- Dôle SA
- de reprendre les actions de Télé-Dôle SA cédées par les communes
- d'assumer le cautionnement du prêt LDER qui est de CHF 2'376'470 au 31.12.2016

Pour la Commission des Finances:

M. Christian Graf

M. Frédéric Guilloud

M. Laurent Kilchherr

M. Frédéric Mani, votre rapporteur

Fait à Dully, le 16 mai 2017